



CR Première réunion de concertation Fort de Vaujours

Vincent Bogard (ASN)
Patrick Lapouze (Sous-Préfet Seine-Saint-Denis)
Guillaume Bailly (DRIEE Seine-et-Marne)
Dominique Bailly (Maire de Vaujours)
Xavier Lemoine (Maire de Montfermeil)

Jean Luc Marchand (Directeur industriel des carrières - Placoplatre)
Gilles Bouchet (Responsable carrière - Placoplatre)

Dominique Simon (Garant CNDP)
Laurent Pavard (Garant CNDP)

Débat animé par Sophie Guillain (DG Res Publica)

150 personnes ont assisté à cette première réunion, ce qui est un bon score pour une réunion organisée à Vaujours dans le « fief » de Placoplatre. Cette réunion prévue pour une durée de 2 heures s'est étalée sur 3 heures sans que tout le public ait pu s'exprimer, ni que toutes les réponses soient données aux interrogations.

Dans le cadre de **l'organisation de la concertation** Placoplatre présente quelques aménagements avec en particulier une réunion « Bilan de la concertation » en janvier, après les ateliers concernant santé et impacts radioactivité en début décembre.

Le CEA sera présent à l'atelier radiologie, mais refuse la mise en ligne du livre écrit par les ingénieurs qui ont développé la bombe sur Vaujours « *Si Vaujours m'était conté* » et atteint le comble du ridicule en imaginant que cette histoire du Fort fait certainement partie intégrante du « secret défense ».

Placoplatre présente son tableau habituel rappelant l'histoire du site et démontrant que tout est beau et sous contrôle et qu'en 2050 on aura une colline superbe, qui faut-il le préciser est déjà là et n'a pas eu besoin de Placoplatre pour exister.

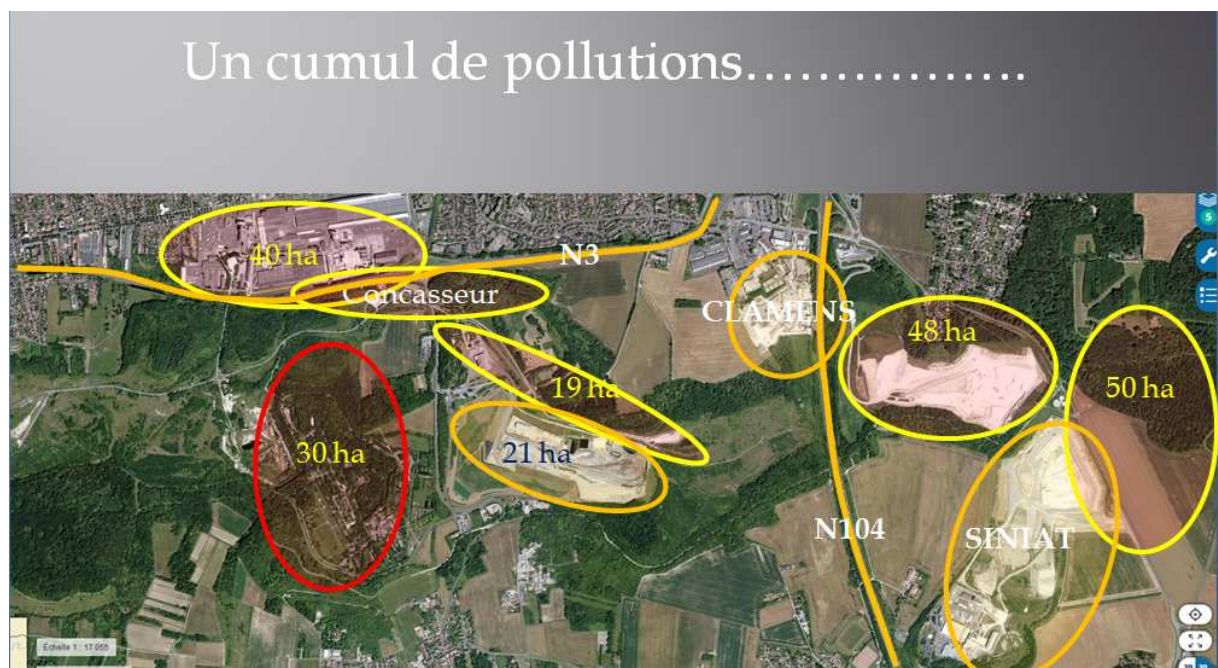
Quelques bribes du débat ;

Les habitants de Vaujours, Tremblay, Villeparisis, Coubron sont tous inquiets des risques sur la santé issus de cette exploitation, et surtout peu convaincus des assurances qui leur sont présentées :

* Poussières émises par les démolitions, le transfert des terres, l'exploitation du gypse. L'absence de connaissance des sols et sous-sols est le point primordial de cette préoccupation.

Placoplatre insiste sur les contrôles réalisés sur le Fort de Vaujours, ainsi que ceux réalisés sur les sites de carrières en exploitation, tous parfaitement encadrés par les procédures administratives.

Il n'est pas évoqué l'effet cumulatif de toutes ces pollutions incluant aussi bien les activités de Placoplatre avec ses carrières et son usine de Vaujours, que les autres activités du territoire telles SINIAT, CLAMENS, SITA et les axes routiers N3 et N104



* Le changement climatique et les effets déjà ressentis sur le territoire : inondations à Claye-Souilly en partie liées aux défrichements du Bois Gratuel, mais aggravées par un effet cumulatif de tous les aménagements proches lié à l'urbanisation ou l'imperméabilisation des sols comme à Roissy CDG. Effets que le projet de Placoplatre va amplifier.

Le maire de Montfermeil souligne la qualité du dossier de Placoplatre, mais demande des garanties quant à l'impact sur la santé de ce projet pour les habitants de sa commune.

Le S/Prefet P.Lapouze n'a pas apprécié les documents qui circulent sur YouTube ou ceux qui ont été diffusés sur les chaînes de télévision nationales, arguant qu'ils dénigrent et décrédibilisent le travail « important » accompli par les services de l'Etat. Ces documents ne traduisent cependant qu'une vision moins idyllique des risques liés aux activités du CEA sur le Fort de Vaujours

Le Sous-Préfet souligne en particulier les 7 ans de travaux investis dans la procédure d'abandon, qui a en effet « accouché » de servitudes d'utilité publique, considérant que le site n'avait pu être entièrement dépollué, mais que pour sa part Placoplatre considère déjà aujourd'hui comme abrogées pour permettre sa carrière.

P.Lapouze affirme encore que les statistiques concernant les taux de cancer sur Courtry ne « veulent rien dire » et sont même contredites par les statistiques réalisées sur le personnel qui a travaillé sur le site du CEA qui démontrent pour leur part une situation « normale ».

V.Bogard (ASN) intervient pour clarifier le rôle de l'ASN sur le contrôle de la dépollution liée à la radioactivité.

En premier lieu V.Bogard affirme la totale indépendance de l'ASN vis-à-vis de l'Etat et donc sa capacité à contrôler librement les opérations menées sur le Fort de Vaujours sans aucune pression de Placoplatre ou des préfets.

La mise en cause de l'ASN et de ses compétences à l'occasion de la catastrophe de Tchernobyl ne peuvent être invoquées ici ; l'ASN a été créée en 2006, et en 1986 c'est l'IRSN qui a failli dans sa mission (déjà....) ¹

V.Bogard souligne le rôle de la tierce expertise permettant de certifier les premiers contrôles.

NB : Cette tierce expertise assurée pour les risques radiologiques, manque toujours pour les risques liés à la pollution chimique

Déblais du Grand Paris : JL Marchand indique que Placoplatre n'utilise pas de déblais du Gd Paris dans ses comblements de carrière, mais seulement des déblais extraits des opérations de terrassement.

Pourtant un accord a été signé en 2017 entre Saint-Gobain et la Société du Grand Paris indiquant que, Placoplatre réservera 50% du volume à remblayer de ses carrières aux déblais issus des chantiers du futur métro. Quatre carrières de gypse sont concernées par cet accord : les carrières à ciel ouvert de Le Pin-Villeparisis (77) et de Cormeilles-en-Parisis (95) et des carrières souterraines de Bernouille (93) et de Montmorency (95). Ces sites accueilleront près de 4 millions de tonnes de déblais

¹ <http://www.criirad.org/tchernobyl/cp-tchernobyl-25avril2016.pdf>

sulfatés provenant des chantiers du Grand Paris Express, sur un total de 25 millions de tonnes pour des terres de cette nature.

M.Lopez :

Pourquoi aucun contrôle de la radioactivité dans le Ru de Chantereine et la Morée ?
Comment sera assurée la gestion des eaux de ruissellement ?

Aucune réponse.

G.Jurado.

Le débat d'aujourd'hui est un faux débat qui masque un scandale d'Etat, face à une pollution avérée sur Courtry.

Le projet de Placoplatre « protégé » par le rôle stratégique du gypse sur la butte de l'Aulnaye, est implicitement entériné par des considérations « d'intérêt général », sans qu'il soit défini clairement « ce qui est pour le bien public ».

D.Dellac :

La priorité, c'est la santé, la protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

L'ouvrage du CEA « Si Vaujours m'était conté » est une source d'information essentielle pour tous, l'interdiction de mise à disposition de cet ouvrage dans le cadre de la concertation va bien au-delà des obligations de transparence réclamées par tous et en particulier par les habitants, elle est révélatrice de la dissimulation de pratiques qui ont bien sûr définitivement aggravée la situation du Fort de Vaujours
Le dossier d'abandon proposé par Placoplatre sur le site de la concertation est pour sa part incomplet et n'est pas en phase avec les activités réelles pratiquées sur le site.

Qu'allez vous faire du Fort Central ?

F.Cochain.

Alors que les pollutions résiduelles diffuses sur le Fort sont avérées, les risques liés à toutes les manipulations des terres sont aggravés par l'absence d'information sur l'élimination des déchets générés au cours des phases d'expérimentations.

Ce faisceau d'incertitudes sur la localisation précise des pollutions est une préoccupation majeure de la phase de découverte des terres qui serait engagée pour une carrière à ciel ouvert.

Le rapport du GIEC du 20 mars 2018 est sans appel sur l'irréversibilité du dérèglement climatique ; Par cette nouvelle carrière Placoplatre va participer activement à l'amplification de ces phénomènes par un effet cumulatif des projets d'imperméabilisation des sols tels que l'extension du centre commercial de Claye-Souilly, le projet Europa-City à Gonesse, la construction d'un nouvel aéroport (T4) à Roissy CDG.

La solution d'une exploitation en cavage permettrait de s'affranchir de l'ensemble de ces impacts sur l'environnement.

P.Laporte.

Les investissements engagés par Placoplatre pour la démolition des 300 bâtiments du Fort ne laisse aucun doute sur les autorisations qui seront accordées par l'Etat pour l'exploitation du gypse.

Cette concertation n'est elle donc pas uniquement un bel exercice de communication de Placoplatre ?

JM.Baty

Demande au maire de Vaujours la mise à disposition d'une salle sur Vaujours pour permettre aux associations de présenter leurs arguments sur le projet de Placoplatre.

F.Redon

Les associations ont toujours demandé une étude d'impact globale incluant démolitions et projet de carrière, considérés comme indissociables, qui aurait permis de mesurer la « difficulté » du projet de Placoplatre. Les désordres, découvertes de nouvelles pollutions et retards permanents nous ont donné raison et obligent maintenant Placoplatre à imaginer des solutions transitoires.

La prolongation de Bernouille jusqu'en 2027, toujours en souterrain, est un élément « démonstrateur » que l'usine de Vaujours peut être approvisionnée autrement que par une carrière à ciel ouvert.

Les négociations doivent être poursuivies avec la CAMC (Communauté d'agglomération Marne et Chantereine) pour une exploitation en cavage des 16.5 ha dont la CAMC est propriétaire.

Une étude d'impact complète doit être présentée pour évaluer l'impact environnemental (Emission de GES, émission PM10, impact énergétique, pollutions, santé, poussières, impact sur les ressources en eau et les inondations) de la solution « cavage » et de la solution « ciel ouvert ».

Le choix du mode d'exploitation ne peut se limiter à des considérations économiques. Nous sommes d'ores et déjà dans l'urgence climatique, tout projet qui va à l'encontre de la réduction de nos impacts sur le climat, doit être rejeté, ou en tous cas amélioré.

Si le gypse est une ressource stratégique sur la butte de l'Aulnaye, la santé et le cadre de vie de ses habitants sont des enjeux stratégiques bien plus critiques.